

## **AVIS PUBLIC**

# **VILLE DE MONTRÉAL**

## **ORDONNANCES**

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 22 février 2017, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance émise dans le cadre du vingtième anniversaire de l'événement le Rendez-vous horticole – accès gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium et dans le cadre de la Journée des musées montréalais – accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan (1)**

Cette ordonnance adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) permet l'accès à titre gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium, le vendredi 26 mai 2017, ainsi qu'au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 28 mai 2017.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Boulevard Gouin Ouest » aux fins de l'application du règlement (3)**

Cette ordonnance adoptée en vertu du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que ce règlement s'applique au secteur ci-haut décrit à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Montréal, le 28 février 2017

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon